

ACTION URGENTE

MADAGASCAR. IL FAUT LIBÉRER UN EX-CANDIDAT À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Sylvain Rabetsaroana, ancien sénateur et candidat à l'élection présidentielle, est dans le collimateur des autorités malgaches, dans le cadre de la vaste répression lancée depuis le 14 octobre 2025 contre les responsables de l'ancien gouvernement, à la suite du coup d'État. Le 14 mars 2026, il a été arrêté de manière arbitraire lors d'un raid effectué à l'aube dans sa résidence de la capitale, Antananarivo, par des soldats, des gendarmes et des policiers armés et masqués ; il a été détenu pendant deux semaines sans être informé des motifs. Il a par la suite été inculpé d'association de malfaiteurs, détention illégale d'armes à feu (il semble qu'une arme ait été placée chez lui à dessein) et tentative d'assassinat sur la personne du chef de l'État. Il est maintenu en détention provisoire à la prison de Tsiafahy dans des conditions de forte surpopulation et les craintes sont vives quant à la détérioration de son état de santé. Les autorités malgaches doivent abandonner toutes les charges retenues contre Sylvain Rabetsaroana et le libérer immédiatement, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits humains.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la Refondation de la République

Michael Randrianirina

Palais d'État d'Iavoloha, Antananarivo 101

Madagascar

Courriel : spprm@presidence.gov.mg

Monsieur le Président,

*Je suis très préoccupé-e par le sort réservé à **Sylvain Rabetsaroana**, âgé de 69 ans, ancien sénateur et candidat à l'élection présidentielle. Le 14 mars 2026 vers 4 heures du matin, le colonel Andriamiarisioa Gervais, accompagné d'environ 25 soldats, gendarmes et policiers armés et masqués, a effectué une descente au domicile de Sylvain Rabetsaroana, dans la capitale Antananarivo, sans mandat de perquisition. Au cours de cette opération, ils ont détruit les caméras de vidéosurveillance de la résidence et ont refusé l'accès au site à l'avocat de Sylvain Rabetsaroana et à un huissier de justice. Une fois le raid terminé, ils ont emmené Sylvain Rabetsaroana à la Brigade criminelle, où il a été détenu sans être informé des motifs de son interpellation et de sa détention. Le 27 mars 2026, il a été officiellement inculpé d'association de malfaiteurs, détention illégale d'armes à feu et tentative d'assassinat sur votre personne, monsieur le Président. S'il est déclaré coupable, Sylvain Rabetsaroana encourt la réclusion à perpétuité.*

Il est à craindre que cette affaire ne soit motivée par des considérations politiques, car l'arme à feu qu'on l'accuse de posséder illégalement a pu être placée chez lui après que les caméras de vidéosurveillance présentes sur les lieux ont été délibérément détruites lors de la perquisition. Il convient également de noter que le policier chargé de l'enquête qui a lu les chefs d'accusation à l'intéressé et aux membres de sa famille présents a avoué que « le dossier est vide, mais l'ordre venait d'en haut », confirmant ainsi le caractère politique de cette affaire.

Le cas de Sylvain Rabetsaroana illustre la vague de répression qui se poursuit depuis votre arrivée au pouvoir en octobre 2025 et s'efforce de cibler, intimider, harceler et réprimer les anciens responsables liés au précédent régime politique, les détracteurs et les jeunes militant-e-s. Le 27 mars 2026, Sylvain Rabetsaroana a été transféré et est depuis lors maintenu en détention provisoire à la prison de haute sécurité de Tsiafahy, dans des conditions d'extrême surpopulation. Fait très inquiétant, sa santé se dégrade du fait d'une pathologie cardiaque préexistante qui nécessite des soins urgents et réguliers. À peine une semaine

après son arrestation, les membres de sa famille ont subi des actes d'intimidation et des perquisitions illégales, ce qui a poussé la plupart d'entre eux à fuir le pays.

Je vous demande, ainsi qu'à votre gouvernement, d'abandonner les charges retenues contre Sylvain Rabetsaroana et de le libérer immédiatement. Dans l'attente de sa libération, je vous prie instamment de lui garantir un accès immédiat à tous les soins de santé nécessaires et à veiller à ce que ses conditions de détention respectent les normes internationales relatives aux droits humains. Enfin, je vous demande de mettre un terme à la répression ciblant les personnes liées à l'ancien pouvoir politique et de mettre en œuvre la pleine et entière réalisation des droits fondamentaux de tous à Madagascar, tandis que le pays se dirige vers une élection présidentielle l'an prochain.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

À Madagascar, la junte militaire a pris le pouvoir le 14 octobre 2025 à la suite de manifestations menées en 2025 par la jeunesse, qui réclamait une amélioration des services publics, notamment l'accès à l'eau et à l'électricité, ainsi qu'une gouvernance plus efficace et plus inclusive.

Le nouveau pouvoir, qui avait pourtant promis des réformes, [a durci la répression](#) sous prétexte de lutter contre la corruption et de mener une politique de tolérance zéro ; il a intenté des poursuites iniques et invoqué des chefs d'accusation vagues, tels que l'association de malfaiteurs, les menaces à la sécurité nationale et la déstabilisation, en vue de cibler et de réduire au silence les militant·e·s de la « Génération Z », les membres de la société civile et les personnes liées au précédent régime.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Français, malgache
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 1^{er} décembre 2026
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Sylvain Rabetsaroana (il/lui)